

Refus de temps partiels, de disponibilités, d'exeats.... Ça suffit !

Dans tous les départements, les refus de temps partiels, de disponibilités, de détachements, d'exeat se multiplient. De nombreux collègues se retrouvent dans des situations très difficiles à vivre.

A cause d'un « *déficit prévisionnel d'enseignants du 1^{er} degré ne permettant pas l'organisation du service demandée* » ou plus simplement des fameuses « *nécessités de service* » invoquées de plus en plus fréquemment par les DASEN, toujours plus de demandes sont refusées. Les droits individuels liés à notre statut de fonctionnaire d'Etat sont bafoués.

Des refus qui poussent à la demande de disponibilité ou à la démission

Bon nombre de collègues à temps partiel depuis des années ne peuvent reprendre à temps plein, avec des conditions de travail qui n'ont eu de cesse de se détériorer depuis des années.

Les refus de mutation, de détachement, désespèrent les collègues qui se voient contraints de demander une disponibilité... laquelle est également souvent refusée quand elle n'est pas de droit.

Les réponses pour les demandes d'exeat sont constamment repoussées, parfois jusqu'à la fin des congés d'été et ne seront examinées que si l'état du recrutement le permet. Une situation invivable pour des collègues qui s'apprêtent à déménager parfois loin de leur domicile actuel !

Arrêts maladie pour épuisement professionnel, démissions et demandes de rupture conventionnelle ne cessent d'augmenter. Les personnels découragés sont poussés vers la sortie. Et pour compenser les départs, l'administration augmente progressivement la cohorte de personnels contractuels, en lieu et place d'enseignants sous statut de fonctionnaire d'Etat.

Défendre les droits individuels liés au statut : une priorité

Le SNUDI-FO ne se résout pas à accepter que les droits des collègues soient rognés au motif que les personnels manquent, que les concours de recrutement ne font pas le plein, que les postes au concours ne soient pas tous pourvus comme à Créteil, Versailles ou en Guyane.

Le SNUDI-FO intervient pour la défense individuelle des collègues en audience, dans les CAPD de recours. Il demande audience aux DASEN, y compris dans un cadre intersyndical partout où cela est possible !

Les solutions sont connues : augmenter les salaires, stopper les contre-réformes et recruter à hauteur des besoins !

Le SNUDI-FO invite l'ensemble des personnels concernés par des refus de demande de temps partiel, de disponibilité, à se rapprocher du syndicat pour formuler des recours gracieux et saisir les CAPD. Il invite les syndicats départementaux à demander la tenue de CAPD quand elles ne sont pas convoquées par les DASEN. Le SNUDIFO revendique :

- **L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et le rétablissement de toutes les prérogatives de la CAPD !**
- **Le recrutement sous statut de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci à hauteur des besoins !**
- **L'augmentation sans aucune contrepartie des salaires et de la valeur du point d'indice, à hauteur de 10% immédiatement !**

Montreuil, le 30 juin 2023